

## HONORAIRES DE LOCATION

### Honoraires Locataires:

- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
  - ✓ 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
  - ✓ 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

### Honoraires Propriétaires avec Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION
  - ✓ 3,00 % TTC (2.50 % HT) maximum du loyer annuel hors charges jusqu'à 115 m<sup>2</sup> de surface habitable
  - ✓ Gratuité à partir de 115 m<sup>2</sup> de surface habitable
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
  - ✓ 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
  - ✓ 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois de loyer hors charges

### Honoraires propriétaires sans Mandat de GESTION :

- HONORAIRES D'ENTREMISE, DE NEGOCIATION ET DE COMMERCIALISATION à la charge exclusive du bailleur
  - ✓ 6,00 % TTC (5,00 %HT) maximum du loyer annuel hors charges
- HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DE DOSSIER, DE REDACTION DE BAIL
  - ✓ 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- FRAIS D'ETAT DES LIEUX
  - ✓ 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

L'ensemble des honoraires ne pourra excéder un mois et demi de loyer hors charges

*Les honoraires sont dus à la signature du bail*

## HONORAIRES DE GESTION

### GESTION :

- Gestion / Prestations courantes
  - ✓ 5,50 % HT (6,60 % TTC) sur les sommes encaissées pour un loyer mensuel charges comprises de < 2.000,00 €
  - ✓ 5,00 % HT (6,00 % TTC) sur les sommes encaissées pour un loyer mensuel charges comprises > à 2.000,00 €
  - ✓ 0,25 point HT de majoration en location meublée
  - ✓ 8,33 % HT (10,00 %TTC) pour les parkings et caves
- Assurance Garantie Loyers Impayés **2,50 % TTC** sur les loyers charges comprises
- Gestion/Prestation supplémentaires à la demande expresse du mandant : tarif en vigueur annexé au contrat de gestion revu périodiquement

## HONORAIRES DE TRANSACTION TTC à la charge de l'ACQUEREUR\*

\*les honoraires s'expriment en % du prix net vendeur

\*les honoraires sont à la charge du vendeur si celui-ci est un professionnel et s'expriment en % du prix de vente

### PRIX DE VENTE

- Mandat exclusif « BY ORPI »
- Mandat simple
- Annexe seule (cave/parking/autre...)

### HONORAIRES EN % TTC

- 3 % TTC\* avec un minimum de 9.000€ TTC**  
**4 % TTC\* avec un minimum de 9.000€ TTC**  
**Forfait de 3.000€ TTC**

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial*

Honoraires au 01 07 2025

AGENCE MARTIN ORPI, 8-10 Avenue Victor Cresson, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros – RC NANTERRE B 572 145 712 00012 -Carte professionnelle numéro titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9201 2018 000 024 194 délivrée par CCI de Paris Île-de-France

Caisse de Garantie : GALIAN, 89, rue de la Boétie, 75008 PARIS /Garantie Financière accordée en transaction immobilière : 260.000 €, Garantie Financière accordée en Gestion immobilière : 1.200.000 €

Inscrite au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ORIAS sous le numéro d'immatriculation 08045416

Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) Pour les prestations dont le prix est inférieur à 25 €TTC, la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande.